

La Pratique de la musicologie: Comment orthographier les noms propres?

Author(s): Maurice Cauchie

Source: *Revue de Musicologie*, T. 3, No. 3 (Sep., 1922), pp. 121-129

Published by: Société Française de Musicologie

Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/925221>

Accessed: 08-11-2015 12:11 UTC

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <http://www.jstor.org/page/info/about/policies/terms.jsp>

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.



Société Française de Musicologie is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Revue de Musicologie*.

<http://www.jstor.org>

LA PRATIQUE DE LA MUSICOLOGIE : COMMENT ORTHOGRAPHIER LES NOMS PROPRES ?

Quiconque, s'occupant tant soit peu de musicologie, a consulté des pièces d'archives, des manuscrits et des ouvrages imprimés, a certainement été frappé par la diversité des orthographes d'un même nom de personne ou d'un même nom de terre. Par exemple, le compositeur Antoine BOESSER est appelé tantôt *Boessel*, tantôt *Boisset*, tantôt même *de Boessel*. Le grand Condé, dans sa jeunesse, est appelé duc d'*Anguien*, ou d'*Anguyen*, ou d'*Anguin*.

Jusqu'à ce jour, il ne semble pas qu'on ait jamais tenté de débrouiller ce chaos et d'établir, sur quelques principes rationnels, de l'unité dans la graphie des noms propres (1).

En préparant, durant les quatre années qui viennent de s'écouler, une édition critique d'un texte assez important du *xvii^e* siècle, je n'ai pu me décider, pour les noms des innombrables personnages dont j'ai dû m'occuper dans mon commentaire, à choisir arbitrairement telle ou telle graphie. C'est ainsi que je fus amené à étudier et à résoudre, pour mes besoins personnels, le problème général d'unification rationnelle dont je viens de parler. Et j'ai pensé qu'il n'était pas sans intérêt d'exposer ici les règles que j'ai adoptées et les résultats auxquels je suis parvenu.

1^o *Les prénoms.*

Pour les prénoms, dont la graphie diffère suivant le document consulté, le plus simple est d'adopter constamment l'orthographe de notre époque, telle qu'elle figure au catalogue des saints du *Trésor*

(1) Il est à peine besoin de faire remarquer que la présente étude ne concerne pas les noms propres qui se trouvent inclus dans un texte qu'on réédite intégralement ou dans une citation faite entre guillemets. Pour eux la question ne se pose pas, puisque dans une telle citation on respecte scrupuleusement l'orthographe du texte cité.

de chronologie du comte de Mas-Latrie. C'est d'ailleurs ce que tout le monde fait depuis longtemps pour les prénoms des rois de France, et je ne vois guère de raisons pour n'en pas user de même dans tous les autres cas. Puisque personne ne s'aviserait aujourd'hui d'écrire *François I^{er}*, il semble logique, lorsqu'on parle par exemple d'Antoine BOESSET, de renoncer à écrire *Anthoine* ou *Anthoyne*.

On agira de même avec les prénoms étrangers, qu'il est en outre plus sage de ne pas traduire en français.

2^o *Les noms de familles.*

Pour chacun des noms de familles qui se sont présentés sous ma plume, au lieu d'adopter au hasard, comme on l'a fait trop souvent, une des mille et une graphies qu'on trouve dans les documents de l'époque, j'ai eu la curiosité de rechercher des signatures autographes de divers membres de la famille et de les comparer entre elles. A ma grande surprise, j'ai ainsi constaté que, quoi qu'on en ait dit, l'orthographe du nom patronymique d'une famille est presque toujours invariable : illettrés ou instruits, les membres des diverses générations se transmettent cette orthographe comme un héritage sacré, comme le symbole de la famille. Le vieux dicton qui prétend que, sous l'ancien régime, les noms patronymiques n'ont pas d'orthographe, doit donc être ainsi modifié : Sous l'ancien régime, les personnes étrangères à une famille ne se soucient pas de l'orthographe, *pourtant invariable*, du nom patronymique de cette famille, et lui substituent des graphies fantaisistes et variées.

Par exemple, les contemporains du poète François MAINARD l'appellent tantôt *Maynard*, tantôt *Mainard*, tantôt *Ménard*, tantôt *de Maynard*. Mais, si nous regardons ses signatures, ou celles de son père, ou celles de son fils, nous les trouvons invariablement orthographiées *Mainard*.

Il arrive même parfois que les contemporains sont unanimes dans leur fantaisie, c'est-à-dire qu'ils adoptent tous, pour le nom d'une certaine famille, une graphie erronée *unique* ; n'importe ! malgré cette coalition générale, les membres de ladite famille tiennent ferme : ils continuent à signer comme leur ont appris leurs parents. Un exemple typique est celui de la famille du maréchal de SCHONBERG, famille d'origine allemande qui, depuis sa fixation en France jusqu'à son extinction, ne cessa jamais de signer son nom avec un *n*,

bien que toute la cour et toute la France fussent unanimes à écrire *Schomberg*, avec un *m*, à cause du *b* qui suit.

Cette invariabilité des signatures est un fait *capital*, qui mérite de retenir notre attention. Dans quelques familles, on trouve bien; de loin en loin, un personnage qui, par ignorance ou par fantaisie, modifie légèrement la graphie héréditaire. Mais ce ne sont là d'ailleurs, je le répète, que des faits exceptionnels (1).

Cette remarquable constance de l'orthographe dans les signatures d'une famille, que je pourrais prouver par des centaines d'exemples, nous dicte à tous notre devoir : nous devons nous faire une règle absolue de reproduire scrupuleusement la graphie des signatures autographes, comme étant évidemment la seule qui doive être prise en considération, la seule qui doive être adoptée. C'est ainsi, par exemple, qu'il faut absolument écrire Guédron, Boesset, Delalande, le surintendant Foucquet, et non pas Guesdron, Boisset, de Lalande, Fouquet, qu'aucune signature ne justifie. Jusqu'à ce jour, en cette matière comme en bien d'autres, la routine et l'insouciance ont presque toujours régné en maîtresses ; je n'en citerai qu'un exemple, bien caractéristique : les deux biographes modernes de Foucquet (2), à quinze ans d'intervalle, ont correctement orthographié le nom du célèbre surintendant ; et néanmoins personne ne les a suivis : dans les manuels d'histoire, en particulier, on continue à tromper la jeunesse en lui enseignant à écrire *Fouquet*. Il est à souhaiter qu'à notre époque un pareil laisser-aller prenne fin : il importe de s'astreindre sévèrement à ne jamais écrire un nom patronymique sans s'être assuré de sa véritable graphie ; et celle-ci, comme je l'ai montré, ne doit être cherchée que dans les signatures autographes.

D'autre part, toutes les fois que je me suis trouvé en présence d'un nom de famille précédé de la particule *de*, je me suis livré à une enquête approfondie, parfois très longue, pour savoir si l'emploi de cette particule était légitime ou s'il ne constituait qu'une fantaisie des contemporains ou des intéressés eux-mêmes, comme celle qui

(1) Je n'ai encore trouvé que deux familles qui ne semblent pas avoir la notion de l'invariabilité du nom patronymique : ce sont les familles CHASTEIGNER et DE COMINGES.

(2) J. Lair (*Nicolas Foucquet...*, Paris, 1890, in-8°) et U.-V. Châtelain (*Le surintendant Nicolas Foucquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences*, Paris, 1905, in-8°).

consistait à dire et à écrire *M. de Corneille* ou *M. de Voiture*. C'est ainsi que, contrairement à l'usage qui s'est conservé jusqu'à l'heure actuelle, j'ai été amené à écrire *Antoine Boessel*, *Pierre Chabanceau*, *Michel Marillac*, et non pas *Antoine de Boessel*, *Pierre de Chabanceau*, *Michel de Marillac*. Pour vérifier cette légitimité de la particule *de*, il ne faut pas se contenter de consulter les signatures du personnage dont on s'occupe, et qui peut s'être laissé tenter par le charme de la particule : il est indispensable de voir également les signatures de ses ancêtres, aussi loin qu'on peut remonter.

3^o *Les noms de terres.*

On oublie trop souvent qu'un nom de terre n'est pas un nom de personne. Le claveciniste Jacques Champion, par exemple, ne s'appelle pas Chambonnières : il est tout simplement *seigneur* de la terre de Chambonière, en Brie, absolument comme tel autre est *évêque* de Rodez, ou *duc* d'Orléans, ou *maire* de Châtillon-sur-Seine. Ce ne sont là que des noms *géographiques*, dont aucun n'est indissolublement lié à tel ou tel personnage à telle ou telle famille. Les noms de terres doivent par conséquent, au point de vue de l'orthographe, être traités comme les autres noms géographiques. Or, pour ceux-ci, la règle universellement suivie depuis longtemps est d'adopter l'orthographe de notre époque (1). C'est donc ainsi qu'il faut procéder pour les noms de terres.

D'ailleurs il est impossible d'adopter la graphie de tel ou tel siècle, du *xvii^e* par exemple : elle varie d'un manuscrit à un autre, d'un livre imprimé à un autre, et même d'une page à une autre d'un même ouvrage. Aussi l'imprécision s'est-elle perpétuée jusqu'aujourd'hui : les historiens, les érudits de notre époque écrivent indifféremment *s^r de la Popelinière* ou *Poplinière* ou *Pouplinière*, *marquis de Chanvallon* ou *de Chanvalon*. Ils sont pourtant d'accord sur la graphie de certains noms de terres, particulièrement célèbres ; mais cette unanimité, motivée seulement par la routine, n'est bien souvent que l'unanimité dans l'erreur. Lorsque, par exemple, on parle du frère du grand Condé, on l'appelle invariablement le prince de *Conti* (avec un *i*), alors que d'une part tous les manuscrits et tous les imprimés du *xvii^e* siècle sont unanimes à écrire

(1) On écrit aujourd'hui *bataille de Poitiers* et non pas *Poictiers*.

Conty (avec un *y*), et que d'autre part *Conty*, qui se trouve actuellement dans le département de la Somme, s'écrit aujourd'hui avec un *y*. En écrivant *Conti* avec un *i*, on ne se conforme donc ni à la graphie de l'époque ni à l'orthographe actuelle : on choisit arbitrairement la graphie d'une époque intermédiaire, celle des écrivains du XVIII^e siècle, qui s'acharnèrent méthodiquement à proscrire l'*y* des noms propres.

Puis donc qu'il n'y a pas, dans les textes anciens, de graphie unique pour chaque nom de terre, le seul parti à prendre, c'est bien comme je l'ai déjà dit, d'adopter, ainsi qu'on le fait pour les autres noms géographiques, l'orthographe de notre époque, telle qu'elle figure dans les documents officiels (le *Dictionnaire des postes*, par exemple). Il est à remarquer d'ailleurs que c'est ce que l'on fait déjà depuis longtemps pour quelques rares noms de fiefs : les érudits actuels écrivent tous sans exception *le duc de Vendôme*, alors que tous les textes du XVII^e siècle portent *le duc de Vendosme* ; ils sont unanimes à écrire *le duc d'Angoulême*, et non pas d'*Engolesme*. Pourquoi ? Parce qu'Angoulême et Vendôme sont des villes si connues qu'on en sait écrire le nom dans son orthographe actuelle *sans avoir à effectuer aucune recherche*. Au contraire, si l'on parle de la gouvernante de Louis XIV, on persiste, imitant les écrivains du XVII^e siècle, à l'appeler indifféremment la marquise de Senecé ou de Sennecé ou de Senecey, etc..., parce qu'on n'a pas la curiosité que rechercher s'il s'agit de Sennecay (Cher), ou de Sennecé (Saône-et-Loire), ou de Sennecey (Côte-d'Or), ou de Sennecey en Bresse (commune de Toutenant, Saône-et-Loire), ou de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire), ou de Sennessais (commune de Saint-Jean-de-Sauves, Vienne). Ces recherches, parfois très longues, il est indispensable de les faire, car il n'est guère admissible qu'on se permette de choisir arbitrairement entre plusieurs graphies d'un nom de terre, c'est-à-dire de faire une chose sans savoir pourquoi on la fait. Une fois qu'on est parvenu, grâce à des documents anciens, à déterminer la position géographique de la terre dont on s'occupe, il est généralement facile, à l'aide du *Dictionnaire des postes*, ou de la carte d'état-major, ou des documents du cadastre, de trouver l'orthographe actuelle de son nom. C'est de cette façon que j'ai pu établir que J.-B. Boesset était seigneur de *Dehault*, et non pas seigneur de Hault comme on l'a toujours imprimé de nos jours ; c'est ainsi également qu'on peut

se rendre compte qu'Alexandre le Riche était seigneur de *la Poupe-
linière* (commune de Sainte-Catherine-de-Fierbois : Indre-et-Loire)
et non pas de la Pouplinière (commune de Cigné : Mayenne).

Ici, nous n'avons pas à nous soucier de l'orthographe des signatures, puisqu'il s'agit de noms de lieux : bien que Claude Auvry signe ses lettres « Claude, evesque de *Constances* », nous n'en disons pas moins qu'il était évêque de *Coûtances* ; de même il importe peu qu'Alexandre le Riche, dans ses signatures, se dise seigneur de « la Pouplinière », et nous devons l'appeler seigneur de *la Poupelinière*.

En résumé, il est éminemment désirable que chacun de nous s'astreigne, dans ses travaux, à adopter les orthographes suivantes :

Pour les prénoms, l'orthographe de notre époque (sans traduire en français les prénoms étrangers) ;

Pour les noms de familles, la graphie des signatures autographes ;

Pour les noms de terres (comme pour tous les noms géographiques) l'orthographe de notre époque.

Ainsi se réalisera peu à peu, et sur des bases rationnelles, une uniformité de graphie qui devrait exister depuis longtemps.

MAURICE CAUCHIE.

La communication précédente, faite par Maurice Cauchie à la Société française de musicologie dans sa séance du 7 février 1922, a été suivie par quelques observations, présentées principalement dans le but de rechercher les applications qui pourraient être données aux principes posés par elle dans certains cas concrets et pour des noms de musiciens.

M. Julien Tiersot a noté, pour premier exemple, que si les prénoms doivent être écrits dans la forme moderne, il ne faudra plus écrire « *Orlande* » de Lassus, mais « *Roland* » de Lassus, ce prénom étant réellement celui d'un maître né dans un pays de langue française et l'autre formen'étant que l'effet d'une fantaisie passagère, quelque peu prétentieuse.

Quant aux fautes d'orthographe usuelles, il suffit de les relever, et la règle qui consiste à s'en référer aux signatures paraît excellente.

Nous lisons par exemple sur des murs voisins de l'Opéra : « Rue

Glück », avec un tréma sur l'*u* : or, le nom de l'auteur d'*Orphée* n'a jamais porté cet accessoire. D'origine tchèque (non allemand par conséquent) ce maître semble avoir porté en premier lieu le nom de Kluck, mot de la langue tchèque qui signifie « garçon » et correspond à l'allemand *Kerl* ; la plupart des œuvres de sa jeunesse, conservées en manuscrit (copies), le désignent sous cette forme ; mais ses lettres sont, sans exception, signées « Gluck », et aucun tréma n'a jamais été admis en son temps sur l'*u* ni de « Gluck » ni de « Kluck ». — De même il y a à Paris une rue Rouget de Lisle, aujourd'hui correctement orthographiée : mais il a fallu pour cela des interventions à la tribune du Conseil municipal, car en premier lieu le nom de l'auteur de *la Marseillaise* avait été écrit « Rouget de l'Isle », et beaucoup de gens croient devoir ajouter à son nom cette apostrophe surérogatoire ; aucune de ses signatures ne l'a jamais employée.

La question des lettres doubles est quelquefois plus délicate : beaucoup de mots anciens en comportaient, qui n'admettent plus maintenant que la lettre simple, et il n'y a pas longtemps qu'un académicien écrivait encore « Accadémie » : il ne faisait que se conformer aux habitudes de sa jeunesse. En matière de noms propres il semble qu'il n'y ait qu'à suivre la règle posée, c'est-à-dire à consulter les signatures. C'est ainsi que « Piccinni » devra s'écrire avec deux *n*, bien que les contemporains du rival de Gluck disent uniformément « Piccini » ; mais les lettres autographes sont unanimes à adopter la première forme.

Il y a aussi certains cas particuliers sur lesquels on pourrait discuter. Faut-il dire, par exemple, « Mayerbeer », ou bien « Meyer-Beer », ou encore « Mayer-Ber » ? L'auteur des *Huguenots* ayant toujours signé « Meyerbeer », il semble qu'il ne faille pas refuser à son nom la forme (non patronymique) adoptée par lui.

La présence du *c* devant *q* ou *k* peut aussi donner lieu à des observations. Laissons de côté le nom de Foucquet, sur lequel il n'y a certainement pas lieu de contredire M. Cauchie, mais qui n'appartient pas à la musicologie.

Mais il y a certains cas où l'incertitude subsiste. Nous la voyons se reproduire à une époque assez proche, pour un homme que la plupart d'entre nous ont bien connu : J.-B. Weckerlin. D'origine alsacienne, son nom est bien tel qu'il vient d'être écrit ; mais,

pour des raisons d'euphonie qui prévalaient au milieu du *xix^e* siècle, le musicien qui le portait a, au commencement de sa carrière, supprimé le *c* et signé toutes ses premières œuvres, ainsi que ses manuscrits : « Wekerlin ». A la fin de sa vie, il a rendu à son nom sa forme authentique et complète. Il semble que ce *c* devant *q* ou *k* constitue une surcharge dont ceux mêmes qui en sont pourvus se débarrassent volontiers.

La question de la particule nobiliaire, telle qu'elle a été très exactement posée par M. Cauchie, pourrait être aussi considérée dans le sens inverse. Il n'y a pas que des gens qui se donnent du « de » sans y avoir droit : il y en a aussi qui, dans des circonstances spéciales, y ont renoncé. Tel est le cas pour Dalayrac, qui s'appelait réellement « d'Alayrac », et qui a jugé à propos, la Révolution venue, de donner à son nom une allure plus roturière. Mais s'il a des descendants, ceux-ci sont certainement en droit de reprendre le « d' ». Il en est de même pour un personnage que nous pouvons bien citer encore, puisque nous avons parlé de Rouget de Lisle : Dietrich, le maire de Strasbourg qui suggéra *la Marseillaise*. On ne l'appelait, en ce temps, que « Dietrich » tout court ; mais il n'en était pas moins baron « de » ou « von Dietrich » ; et ses descendants ont repris à bon droit la particule. Certains noms se présentent donc avec une physionomie historique et passagère qu'il est, sans doute, légitime de leur conserver.

Abordons un dernier cas, qui vise un des noms les plus illustres dont la musicologie ait à faire état : celui du véritable fondateur de l'opéra français. Faut-il écrire : « Lulli » ou « Lully » ? Né à Florence, il n'est pas douteux que le surintendant de Louis XIV s'appelât, dans la forme italienne, « Lulli ». Mais presque tous les documents français de son temps, imprimés ou manuscrits l'appellent « Lully ». Ils l'appellent même « de Lully », et si l'« y » ne lui appartenait pas plus que le « de », il faut avouer que la question serait vivement réglée. Que disent les signatures ? Ici, chose singulière, rien de décisif ! Au premier regard, assurément, on lit « Lully ». Mais, à examiner de plus près les pièces, l'on constate presque sur toutes que la dernière lettre est formée par un jambage semblable à un *i*, suivi d'un autre jambage descendant plus bas mais qui peut tout aussi bien être pris pour un commencement de paraphe que considéré comme faisant partie de la lettre ; en outre, et ceci est

significatif, cette lettre finale est presque toujours surmontée d'un point : or, le point se met sur l'*i*, non sur l'*y*. Il résulte de ces observations que les signatures peuvent aussi bien être lues « Lulli », peut-être « Lullij », que « Lully ». — Intervenant dans ces explications, M. Lionel de la Laurencie, un des hommes les mieux avertis qui soient en ce qui concerne les études lullistes — ou lullystes — a fait observer que l'*i* et l'*y* final, dans la graphie du xvii^e siècle, sont réellement une seule et même lettre. De fait, on écrivait alors roy, moy, foy, Henry, François, etc. Mais puisque nous écrivons aujourd'hui moi, roi, François, etc., que l'usage de l'« y » dans ces mots nous apparaît comme l'effet d'une orthographe désuète (tout comme les deux c d'« Accadémie »), pourquoi ne pas étendre la même pratique au nom d'un artiste dont nous savons fort bien que la forme originelle comportait l'« i » et dont les signatures mêmes donnent des résultats peu décisifs ? Aussi bien ne s'agit-il pas de changer les habitudes des uns ou des autres. La plupart des musicologues d'aujourd'hui écrivent « Lully », tandis que l'orthographe usuelle préfère « Lulli ». Un exemple de cette diversité nous a été offert par l'œuvre d'un autre de nos confrères dont la haute compétence en ces matières n'a pas non plus à être mise en question : ayant publié simultanément, pour ses thèses de doctorat, deux livres sur des sujets musicaux du xvii^e siècle, M. Henry Prunières a résolument adopté, pour l'un, la forme « Lully », pour l'autre, « Lulli ». Il semble que la raison de cette apparente contradiction provienne de ce que l'un des livres a été **édité** en France, tandis que l'autre fut une publication de l'Institut français de Florence : paru dans sa ville natale, on n'y pouvait décemment pas estropier le nom de Lulli ! Accueillons avec le sourire de la philosophie ce résultat qui donne raison à tout le monde, ajoutant d'ailleurs cette autre constatation : que si les uns écrivent Lully, les autres Lulli, cela n'empêchera évidemment pas la terre de tourner !
